

Description

La ou le spécialiste en systèmes auditifs adaptent des aides auditives miniatures aux oreilles des personnes malentendantes, et les ajustent à leur capacité auditive résiduelle. Ces professionnels effectuent un suivi à long terme avec leur patientèle, ce qui nécessite une bonne aptitude à la communication.

Leurs principales activités consistent à :

Analyse du besoin

- prendre connaissance du rapport médical établi par la ou le médecin spécialisé en oto-rhino-laryngologie (ORL)
- procéder à une analyse précise de la capacité auditive résiduelle dans le cadre d'une audiométrie vocale et tonale complète
- faire le point avec la patiente ou le patient sur ses attentes, ses difficultés et ses besoins; déterminer ses conditions de vie matérielles, sociales et psychologiques
- présélectionner une série d'appareils susceptibles de convenir et en expliquer les avantages et inconvénients
- choisir avec la patiente ou le patient le type d'appareil le mieux adapté à sa personnalité et à son état auditif
- effectuer une empreinte de l'oreille pour la confection d'un otoplastique (embouts auriculaires) ou d'une coque pour les appareils intra-auriculaires

Adaptation de l'aide auditive

- programmer l'appareil en fonction des paramètres obtenus lors des mesures
- effectuer des tests de compréhension, et au besoin, modifier les performances de l'appareil, comme le réglage de la qualité tonale, du volume sonore, etc.
- guider les patients dans l'utilisation, la manipulation et l'entretien de l'appareil

Contrôle et entretien

- planifier et effectuer des contrôles réguliers pour ajuster les réglages
- prendre en compte les remarques et les impressions ressenties par les patients dans la vie courante et dans différentes conditions d'écoute
- réparer des appareils, modifier les réglages, vendre des piles et des accessoires

Gestion commerciale

- définir un plan marketing pour le magasin
- conduire les entretiens, planifier et assurer la formation du personnel
- rédiger les lettres et rapports destinés aux différentes assurances
- tenir la comptabilité de leur activité ou la déléguer à des spécialistes

Environnement de travail

Les spécialistes en systèmes auditifs exercent leurs activités dans un commerce ou dans des centres médicaux. Elles et ils sont en contact fréquent aussi bien avec leurs patients, des associations de malentendants qu'avec les médecins ORL, les fabricants d'aides auditives, les assurances sociales AI et AVS et le personnel soignant des maisons de retraite et des hôpitaux.

Formation

La formation de spécialiste en systèmes auditifs s'acquiert en emploi.

Lieux

- Lausanne (VD)
- Olten (SO)

Pour plus de détails, consulter orientation.ch/ecoles.

Durée

- 1 an

Conditions d'admission à l'examen

- certificat fédéral de capacité (CFC) d'acousticienne en systèmes auditifs ou titre jugé équivalent, et 2 ans de pratique professionnelle en tant qu'acousticien-ne
- ou titre de niveau secondaire II et 5 ans de pratique professionnelle en tant qu'acousticien-ne

De plus, pour tous les titres mentionnés:

- certificat de formateur-trice en entreprise

Titre obtenu

- brevet fédéral de spécialiste en systèmes auditifs

Contenu (branches d'examen)

- étude de cas personnelle
- étude de cas imposée
- étude de cas de mesure du bruit
- étude de cas acouphènes et hygiène de l'oreille
- moulage de l'oreille et contrôle du fonctionnement des systèmes auditifs et des accessoires
- gestion d'entreprise et administration
- formation, gestion et promotion du personnel

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Capacité à mettre en confiance autrui
- Courtoisie et tact
- Habileté manuelle
- Sens technique
- Capacité d'adaptation à l'évolution technologique
- Aptitude à travailler de façon indépendante
- Sens commercial

Perspectives professionnelles

Le développement d'appareils auditifs de plus en plus performants et de plus en plus miniaturisés incite les personnes souffrant de troubles de l'audition à s'en équiper. L'élévation de l'espérance de vie et les conséquences des nuisances sonores de notre mode de vie génèrent une nouvelle clientèle. L'obtention du brevet fédéral donne le droit de diriger sa propre entreprise ou filiale. Plusieurs possibilités s'offrent aux spécialistes en systèmes auditifs: travailler comme employés dans un commerce d'appareils acoustiques, gérer une filiale d'une chaîne de vente spécialisée, diriger un service dans une grande entreprise ou ouvrir leur propre commerce. Ces professionnels peuvent aussi exercer dans le cadre d'un cabinet privé de médecin spécialiste ORL, dans le département d'audiologie d'une clinique ORL ou d'un centre audiologique placé sous la responsabilité d'une ou d'un médecin. Elles et ils ont également la possibilité de se spécialiser en pédo-acoustique, c'est-à-dire dans la pose d'appareils acoustiques aux enfants, ou d'assurer la promotion et la vente d'appareils acoustiques pour le compte d'une fabrique.

Perfectionnement

Les spécialistes en systèmes auditifs peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- séminaires et congrès de formation continue proposés par les institutions de formation, les organisations du monde du travail et les fabricants d'appareils.

Pour plus de détails, consulter orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Acousticien en systèmes auditifs CFC/Acousticienne en systèmes auditifs CFC
- Enseignant spécialisé pour enfants sourds/Enseignante spécialisée pour enfants sourds
- Logopédiste UNI/Logopédiste UNI
- Opticien CFC/Opticienne CFC
- Orthoptiste ES/Orthoptiste ES
- Technicien-dentiste CFC/Technicienne-dentiste CFC

Adresses

Akademie hörschweiz
Seilerstrasse 22
Case postale
3001 Berne 1
Tél.: +41 31 310 20 13
<https://www.a-hs.ch>

Akustika
Association suisse des audioprothésistes
Oberneuhofstrasse 3
6340 Baar
Tél.: +41 41 750 90 00
<https://www.akustika.ch>

Systèmes auditifs suisses
Seilerstrasse 22
Case postale
3001 Berne 1
Tél.: +41 31 310 20 31
<https://www.hoersystemakustik.ch/fr>

Verein Bildung Hörsystemakustik VBHA
Seilerstrasse 22
Postfach
3001 Berne 1
Tél.: +41 31 310 20 18
<https://www.vbha.ch>